



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 2894

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur ses déclarations lors de sa rencontre avec les organisations de consommateurs de la Seine-Saint-Denis le 1er septembre 1988. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes elle compte prendre pour « rendre la cantine et les activités sportives gratuites pour les enfants des familles défavorisées », particulièrement nombreuses en Seine-Saint-Denis, quant à « l'insuffisance des prestations sociales pour la rentrée scolaire » qui a été évoquée, les parlementaires communistes proposent depuis plusieurs mois de porter l'allocation de rentrée, qui n'est actuellement que de 350 francs et accordée de façon limitée, à 700 francs, l'attribuer à chaque enfant scolarisé de la maternelle au baccalauréat et à verser avant la rentrée scolaire. Il souhaiterait connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire fait référence à des propos tenus par Mme le secrétaire d'Etat lors d'une réunion avec les associations de consommateurs de la Seine-Saint-Denis ou, bien qu'il n'était pas présent. Il est bien normal de ce fait que les propos mis entre guillemets dans sa question comme étant ceux du secrétaire d'Etat soient le résultat d'une interprétation très libre de sa part. Un certain nombre de communes de la Seine-Saint-Denis, comme l'honorable parlementaire le sait parfaitement, ont déjà rendu gratuites la cantine et les activités sportives pour les enfants des familles les plus défavorisées. Quant à l'allocation de rentrée scolaire, elle a été augmentée dès cette année. Elle reste insuffisante et un effort supplémentaire devrait être fait. Pour financer les nombreuses mesures scolaires et sociales qui sont nécessaires, les parlementaires communistes proposent de diminuer le budget de la défense nationale. Cette proposition semble contradictoire avec leur soutien du programme Rafale. Comme toute proposition parlementaire de dépense nouvelle doit être gagée, Mme le secrétaire d'Etat, attend avec intérêt les propositions de financement des mesures qui sont proposées par les parlementaires communistes et les transmettra au ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale dont c'est le domaine de compétence.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2894

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2630